

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 02/10/ 2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20231010-DEL\_2023\_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

### **PRESENTS** :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

### **ABSENTS EXCUSES** :

Jeanne-Marie AMOREIRA, Audrey PAREL, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI, Laurent GOURDOUX.

### **PROCURATION(S)** :

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Francis GUILLOT

Audrey PAREL donne procuration à Fabienne AGNOUX

Fernand ZANETTI donne procuration à Gérard BRETTE

## ----- Délibération n° 2023-51

### **ETUDE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif afin d'actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire présente le projet de CCTP établi par le CPIE de la Corrèze. Ce projet est rédigé comme suit :

Tranche ferme :

- Phase 1 : Recueil des données, état des lieux de l'existant et interprétation - Géolocalisation des ouvrages pour mise à jour de la cartographie des réseaux ;
- Phase 2 : Campagnes de mesure et analyses ;
- Phase 3 : Investigations complémentaires ;
- Phase 4 : Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif ;
- Phase 5 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement et révision du zonage.

Tranches optionnelles :

- Réalisation du plan d'épandage ;
- Révision restreinte du zonage d'assainissement.

Le montant de l'ensemble des prestations y compris imprévus et frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est estimé 75 755,00 € HT soit 90 906,00 € TTC.

### **Le Conseil Municipal, après délibération :**

- décide du lancement de l'étude diagnostique des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur ;
- approuve le CCTP établi par le CPIE de la Corrèze ;

- décide de la dévolution de cette étude par procédure adaptée en application de l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- sollicite les aides du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Pour extrait conforme

**Membres : 14**  
**Présents : 9**  
**Représenté(s) : 3**  
**Nombre de votants : 12**  
**Exprimés : 12**  
**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Le Maire, Gérard BRETTE**



**La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX**

A blue ink signature of Fabienne Agnoux.